santé
famille
retraite
services

cerfa
N° 10053*13

DECLARATION D'ENSEMBLE DES REVENUS DE L'ANNEE 2009 (FORFAIT) ET 2010 (REEL) DES NON SALARIES AGRICOLES ET DES COTISANTS SOLIDAIRES

Articles L. 731-14 et suivants, L. 731-23 du Code rural et de la pêche maritime, L. 136-4 du Code de la sécurité sociale
Articles D. 731-17 et suivants, D. 731-37 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

Date limite de retour :

Le non-retour de cette déclaration à la MSA à la date limite ci-dessus indiquée vous expose aux sanctions mentionnées au verso.

Numéro d'immatriculation

Dossier suivi par
☎

Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

A. CAS PARTICULIER DES PERSONNES N'AYANT PAS EU D'IMPOSITION SEPAREE EN 2009 ET/ OU EN 2010

☐ Pas d'imposition séparée en 2009 ☐ Pas d'imposition séparée en 2010 Numéro de sécurité sociale du déclarant

Nom Prénom

Puis reportez-vous, le cas échéant, au(x) cadre(s) B et/ou C et continuez la déclaration

B. DECLARATION DES REVENUS TIRES D'ACTIVITES AGRICOLES OU DE COTISANT SOLIDAIRE

EN 2009, VOUS ETIEZ AU FORFAIT

Bénéfices agricoles forfaitaires (ligne **« revenus agricoles déclarés »** sur votre avis d'imposition)

B1 BAF non fixés

B2 Régime de retraite complémentaire facultatif : cotisation 2009 déductible

B3 En 2009, vous avez procédé au rachat de cotisations d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures

EN 2010, VOUS ETIEZ AU REEL

Bénéfices agricoles	Bénéfices industriels et commerciaux	Bénéfices non commerciaux et rémunérations des mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelle agricole
Bénéfice +	Bénéfice +	Bénéfice +
Déficit -	Déficit -	Déficit -

Indiquez ci-contre la date de clôture de votre exercice comptable

EN 2010, VOUS ETIEZ AU REGIME MICRO-BIC OU AU REGIME DECLARATIF SPECIAL BNC

Micro bénéfices industriels et commerciaux (après abattement de 50% ou 71%)

Régime déclaratif spécial des bénéfices non commerciaux (après abattement de 34%)

B2 Régime de retraite complémentaire facultatif : cotisation 2010 déductible

B3 En 2010, vous avez procédé au rachat de cotisations d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures

EN 2010, VOUS ETIEZ GERANT(E) OU ASSOCIE(E) NON SALARIE(E) D'UNE SOCIETE SOUMISE A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

B4 Rémunérations de l'article 62 du CGI

B5 Frais professionnels (réels ou 10%)

B6 Revenus de capitaux mobiliers versés par la société (dividendes, produits de parts sociales)

EN 2010, VOUS ETIEZ GERANT(E) OU ASSOCIE(E) NON SALARIE(E) DE PLUSIEURS SOCIETES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

B7 Si vous cochez la case, veuillez remplir le formulaire « détail des revenus pour les gérants de plusieurs sociétés à l'impôt sur les sociétés »

Cadre réservé à la Mutualité sociale agricole **N'omettez pas de signer au verso**

C. DECLARATION DES REVENUS TIRES D'ACTIVITES NON SALARIEES NON AGRICOLES EN 2010

Cotisations **obligatoires** dues pour 2010 **C1**

VOUS ETIEZ AU REGIME MICRO-BIC OU AU REGIME DECLARATIF SPECIAL BNC

Micro bénéfices industriels et commerciaux (après abattement de 50% ou 71%)

Régime déclaratif spécial des bénéfices non commerciaux (après abattement de 34%)

C2 Régime de retraite complémentaire facultatif : cotisation 2010 déductible

VOUS ETIEZ "AU REEL"

Bénéfice +

Déficit -

Bénéfices industriels et commerciaux

Bénéfice +

Déficit -

Bénéfices non commerciaux et rémunérations des agents généraux d'assurance

Indiquez ci-dessous la date de clôture de votre exercice comptable :

VOUS ETIEZ GERANT(E) OU ASSOCIE(E) NON SALARIE(E) D'UNE OU PLUSIEUR(S) SOCIETE(S) SOUMISE(S) A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

C3 Rémunérations de l'article 62 du CGI

C4 Frais professionnels (réels ou 10%)

C5 RCM versés par la société (dividendes, produits de parts sociales)

C6 Vous étiez gérant(e) ou associé(e) de plusieurs sociétés soumises à l'IS

D. EN 2010, VOUS AVEZ EXERCE DES ACTIVITES NON SALARIEES AGRICOLES ET NON AGRICOLES

Veuillez indiquer l'activité non salariée à laquelle vous avez consacré le plus de temps : AGRICOLE ☐ NON AGRICOLE ☐

Remplissez le tableau ci-dessous :

	Activité(s) non salariée(s) agricole(s)	Activité(s) non salariée(s) non agricole(s)
Montant des recettes H.T. procurées en 2010		
Catégorie(s) fiscale(s)	BA BIC BNC IS	BA BIC BNC IS
Modalités d'exercice de l'activité	D1 Permanente / D2 Saisonnière / D3 Autre cas	D1 Permanente / D2 Saisonnière / D3 Autre cas

E. INDEMNITES JOURNALIERES

Indemnités journalières

F. PEE / PERCO / INTERESSEMENT / PARTICIPATION

F1 F2 F3 F4 F5

Sommes versées par l'entreprise aux PEE (**F1**), PEE majoré (**F2**), PERCO (**F3**), au titre de l'intéressement (**F4**) ou de la participation (**F5**), dont vous avez bénéficié en tant que non salarié(e)

G. DJA

Montant de la DJA

H. ACTIVITE OU DOMICILE FISCAL A L'ETRANGER

En 2010, si vous avez exercé une activité professionnelle dans un autre Etat, veuillez indiquer lequel : _____

Au 1er janvier 2011, vous êtes domicilié(e) à l'étranger fiscalement ☐

I. COTISANT SOLIDAIRE-DISPENSE

Au 1er janvier 2011, vous êtes bénéficiaire de la CMU - protection complémentaire ☐

TRES IMPORTANT

- Vous devez retourner votre déclaration avant la date indiquée au recto, accompagnée de la (ou des) feuille(s) annexe(s) de calcul si vous relevez d'un régime réel d'imposition.
- Une majoration (50% si vous êtes non salarié(e) agricole ou 10% si vous êtes cotisant solidaire) pourra être appliquée au montant de vos cotisations si vous ne retournez pas votre (vos) déclaration(s) dans les délais requis.
- Si vous êtes non salarié(e) agricole, une majoration de 10% pourra être appliquée au montant de vos cotisations en cas de retour de la déclaration incomplète ou inexacte.
- La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L.114-14 du Code de la sécurité sociale et L.152 du Livre des procédures fiscales).
- Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (articles L.114-13 du Code de la sécurité sociale et 441-1 du code pénal).

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement à la CMSA dont je relève, les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement par l'Administration fiscale. (Fournir copie de la notification de redressement).

FAIT A **LE** **SIGNATURE**

La loi n 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.